

Paris le 18 février 2011,

Monsieur Nicolas Sarkozy Président de la République Palais de l'Elysée 55 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris

Monsieur le Président.

C'est avec une vive inquiétude que la Coalition française pour la diversité culturelle, organisation représentative de l'ensemble du secteur culturel et qui agit depuis plus de dix ans en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, a pris connaissance de la volonté de la Commission européenne d'intégrer dans l'accord économique et commercial global (AECG) actuellement en cours de négociation avec le Canada, les services audiovisuels et culturels.

Cette position qui vise à mêler commerce et culture dans une même négociation menée par des négociateurs commerciaux représente une menace certaine pour la culture : celle d'être considérée comme une marchandise comme les autres et de servir de monnaie d'échange contre des avantages accordés dans d'autres secteurs économiques considérés comme stratégiques pour l'Union européenne.

Outre le fait qu'ils outrepassent le mandat de négociation qui leur a été confié et qui excluait expressément ces secteurs de l'accord, les négociateurs européens contribuent à une grave remise en cause des engagements de l'Union européenne en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, 5 ans à peine après la ratification de la Convention UNESCO par cette dernière.

La France, acteur de premier plan dans la rédaction et la ratification de cet instrument international, a joué un rôle majeur, dans la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à la fois lors de la négociation du protocole de coopération culturelle annexé à l'accord de libre échange euro-coréen et par la suite, par la rédaction d'un rapport rédigé sous l'autorité de M. l'Ambassadeur Pierre Sellal.

A l'occasion de la visite du Premier Ministre québécois Jean Charest en novembre dernier, vous avez utilement réaffirmé ce soutien de la France à travers l'engagement que vous avez pris de protéger la diversité culturelle dans l'accord avec le Canada.

Alors que les négociateurs européens semblent vouloir ignorer la nécessité de protéger les œuvres culturelles et la juste application de la Convention UNESCO, nous attendons des autorités françaises qu'elles maintiennent fermement la voie que vous avez tracée en faveur de la diversité des expressions culturelles. Nous espérons donc que la France poursuivra son travail de conviction auprès des instances européennes et des 26 autres Etats membres sur l'enjeu de l'exclusion des services audiovisuels et culturels de l'accord en cours de négociation avec le Canada.

Il en va de la place de la culture et de nos valeurs dans notre Société européenne, dont vous êtes le garant.

Espérant que vous réserverez à ce courrier une lecture bienveillante, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

Pascal ROGARD Président